

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 52 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 5 SEPTEMBRE 2019

**Présents** : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël,  
LORENTZ Jean-Jacques, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

**Absents excusés** : JOLY Lionel, a donné pouvoir à THIEVENT Claudine,  
CHARLES Valérie

**Secrétaire de séance** : BRENIAUX Blandine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- 1) Étude de devis
- 2) Travaux en régie eaux usées rue du Vieux Mont
- 3) Achats de terrains
- 4) Cueillette des lactaires
- 5) Locations logements
- 6) Affouage 2019/2020
- 7) Rapports annuels SIE, SYDOM, SIDEC, SUEZ, Agence de l'eau
- 8) Questions diverses

#### **1) Étude de devis**

Après étude des 3 devis présentés par M. CRINQUAND Mickaël, **le conseil retient à l'unanimité l'entreprise Montholier TP, la mieux-disante**, pour réaliser les travaux de réfection du Chemin de la Croix Bagier (à partir de la maison de M. et Mme CHARMASSON, jusqu'à la portion déjà goudronnée).

**Le montant du devis s'élève à 31 130,30 € HT mais certaines prestations seront revues à la baisse (diamètres des canalisations, métrages....).**

**Le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise DUCHEMIN Frères d'un montant de 1 980 € HT** pour la fabrication de 4 poteaux pour accrocher les guirlandes de Noël aux entrées du village.

Le Conseil rappelle que ces poteaux sont mis à disposition des Pupillanais qui souhaitent accrocher une banderole publicitaire pour toute manifestation sur le village.

Arrivée de M. FORESTIER Arnaud

**Le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise BORSOTTI Pascal, d'un montant de 3 465 € HT**, pour la fourniture et pose d'un nouveau lave vaisselle équipé d'un doseur de produits, à la salle polyvalente.

**Des devis seront demandés pour la mise en sécurité du cimetière (pose d'un grillage).**

## **2) Travaux en régie eaux usée rue du Vieux Mont**

Les berges du ruisseau descendant à Arbois, le long du chemin du Vieux Mont ont subi une érosion importante. Le réseau d'assainissement de Pupillin se trouvant le long de ces berges, il est indispensable de réaliser des travaux de consolidation de ces berges par la pose d'un enrochement pour éviter toutes dégradations supplémentaires.

La commune d'Arbois propose de faire réaliser ces travaux par ses services techniques et de participer à hauteur de 50 % au financement, en fixant une participation financière maximum de 4500 € pour la commune de Pupillin.

Le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune d'Arbois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.**

## **3) Achats de terrains**

Suite à la proposition de M. BENOIT Gilbert, le conseil, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité d'acheter sa parcelle de bois cadastrée ZB 4, La Millande d'une surface de 1ha 30a 63ca pour un montant 2 144,74 €.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à rédiger l'acte administratif et le 1<sup>er</sup> adjoint à le signer.

## **4) Cueillette des lactaires**

Suite à l'afflux de cueilleurs étrangers de lactaires sanguins dans les forêts du massif jurassien, l'Association départementale des communes forestières du Jura, en partenariat avec la Communauté de Communes et la Préfecture du Jura, proposent de mettre en place une organisation de la cueillette et de la commercialisation. Cette démarche vise à autoriser la cueillette tout en l'organisant. Les lactaires seront cueillis par des particuliers sur la base du volontariat. Aucun statut professionnel n'est requis. Une carte nominative est distribuée dans les communes adhérentes et un plan des communes autorisant la cueillette est disponible dans ces mairies. Les cueilleurs doivent apporter leurs lactaires aux points de collecte mis en place par une société collectrice (La Forestière du champignon). Le cueilleur est payé tout de suite par le collecteur.

**Le conseil décide avec 7 voix pour et une abstention de ne pas participer à ce dispositif mais le Maire prendra un arrêté interdisant la pratique du camping sauvage, du bivouac, des feux de camps diurnes et nocturnes en forêt communale et la cueillette des lactaire sera interdite dans les bois de Pupillin. Pour les autres champignons, la quantité maximum légale journalière reste à 2kg par personne.**

**Le Maire rappelle que la circulation dans les bois de Pupillin entre la baraque de chasse et le chemin du Facteur est interdite sauf dérogations.**

## **5) Locations logements**

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. AUBLET-CUVELIER Paul, locataire du logement situé au dessus de la mairie qui souhaite libérer le logement au 31 octobre 2019.

Le conseil accepte à l'unanimité son départ, sa caution sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

**Le logement sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le loyer est fixé à 320 € mensuel.**

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mme MAIROT née NOIROT Claude, locataire du logement situé au bâtiment du Chalet (logement avec jardin), qui souhaite libérer le logement au 31 octobre 2019.

Le conseil accepte à l'unanimité son départ, sa caution sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

**Le logement sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le loyer est fixé à 370 € mensuel.**

**M. LE BLAYE Loïc est candidat pour louer ce logement.**

**Le conseil décide à l'unanimité de lui attribuer.**

### **6) Affouage 2019/2020**

#### **- Rôle d'affouage**

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.

Les parcelles concernées par l'affouage 2019 sont 9j, 11j (taillis) et 5r, 13a (houppiers).

#### **- Règlement et tarif :**

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : **M. CRINQUAND Mickaël, M. BRENIAUX Frédéric et M. THIEVENT Jean-Pierre.**

**Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.**

**Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2019/2020 à 4,00 € le stère.**

**La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 27 septembre 2019 à 17h00.**

**La date du partage sera fixée ultérieurement.**

**Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. Mickaël CRINQUAND) pour le cubage avant le 15 avril 2020.**

**Le tarif sera doublé pour la totalité du lot, pour tous les affouagistes qui n'auront pas terminé avant cette date.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération relative à l'affouage 2019/2020 proposée par l'ONF.

### **7) Rapports annuels SIE, SYDOM, SIDEC, SUEZ, Agence de l'eau**

**Le rapport Prix et Qualité du Service Public (RPQS) 2018 du SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux) est présenté par M. LORENTZ aux conseillers.**

Le syndicat s'est attaché cette année à réduire le nombre de fuites sur le réseau en changeant certaines canalisations usagées. Le volume d'eau prélevé a augmenté de 2,17 %. Le nombre d'abonnements reste stable 6 406 en 2018 contre 6 430 en 2017. Le prix de l'eau a légèrement augmenté mais la part de la collectivité n'a pas été modifiée.

La qualité de l'eau est bonne, 100 % des analyses effectuées sont conformes.

**Le rapport est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.**

**Le rapport annuel du SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) du Jura est présenté par M. CRINQUAND aux conseillers.**

En 2018, chaque habitant Jurassien a produit en moyenne 184 kg de déchets dans les bacs gris soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2017, 56kg de déchets dans les bacs bleus soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2017. L'apport en déchetterie a augmenté de + 16 % par rapport à 2017 soit 200 kg/habitant pour 2018.

**Le rapport annuel 2018 du SYDOM est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.**

**Le rapport d'activités 2018 du SIDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) est présenté par le Maire aux conseillers.**

**Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.**

**Le rapport annuel 2018 du délégataire assainissement est présenté par le Maire aux conseillers.**

Le tarif l'assainissement est de 3,447 € TTC du m<sup>3</sup> sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>.

Le linéaire de réseau d'eaux pluviales hors refoulement représente 3 509 ml.

Le linéaire de réseau d'eaux usées hors refoulement représente 3 642 ml.

Le volume assujetti à l'assainissement est de 14 854 m<sup>3</sup> en augmentation de 7,3 % par rapport à 2017.

**Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.**

**Le rapport d'activités 2018 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est présenté par le Maire aux conseillers.**

**Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.**

### **8) Questions diverses**

**La commune recherche une personne pour effectuer le recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020.** Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

La rémunération de cet agent sera délibérée lors d'un prochain conseil.

Les habitants auront la possibilité de remplir le questionnaire par Internet, ce qui devrait faciliter la tâche de l'agent.

Un trou s'étant formé dans le bois, la zone sera sécurisée le plus rapidement possible par l'employé communal.

### **INFORMATIONS :**

**\* Aboiements de chiens :**

Des habitants s'étant plaint d'aboiements de chiens en continu, durant plusieurs heures, il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont responsables de leurs animaux et qu'en leur absence, ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les désagréments causés aux voisinage ; ceci afin d'éviter la plainte en gendarmerie.

**\* Cartes avantages jeunes :**

Elles sont disponibles en Mairie, offertes par la municipalité pour les jeunes **nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2013** qui en ont fait la demande.

**\* Recherche garage :**

Des habitants de Pupillin recherchent un garage pour entreposer une voiture 5 mois par an. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie.

**\* Marche entre Arbois et poligny :**

L'association des Amis de la Fraternité Saint Pierre organise une marche entre Arbois et Poligny le samedi 14 septembre 2019.

**\* Soirée organisée par l'ASCP :**

Le samedi 12 octobre, l'ASCP organise une soirée Brassens à la salle polyvalente. Renseignements et inscriptions : Jean-Jacques LORENTZ

## **FETE DU BIOU : DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019**

**Rassemblement : 9 h 30 devant la maison de Mme BORNARD (sortie Pupillin, coté Buvilly)**

Pour des raisons de sécurité imposées par la gendarmerie, la circulation sera interdite lors du défilé sur la Rue du Ploussard. Des obstacles seront installés à chaque extrémité ainsi que dans les rues adjacentes. Les vigneronns seront sollicités afin de mettre en place et enlever ce dispositif.

**Un reportage sera réalisé pour l'émission « Echappées Belles » diffusée sur France 5.**

**Il serait souhaitable qu'un maximum de personnes soient présentes le long du cortège.**

**Offrande : 10 h 00 à l'église,**

**Concert : 11h10 par « La Biou 'z' » place de l'église,**

**Vin d'honneur : 11 h 30.**

La Commission Fêtes et Cérémonies et les vigneronns organiseront le vin d'honneur.

Les enfants âgés de plus de 2 ans ½ qui désirent défiler pour la fête du Biou, sont invités à venir chercher les costumes au Caveau Désiré PETIT (voir Anne-Laure) à compter du 6 septembre 2019.

Un chèque de caution de 20 € sera demandé lors de la remise des costumes.

La restitution des vêtements se fera également au Caveau Désiré PETIT.

La caution sera restituée ce jour-là.

Pour les plus grands, des tabliers noirs sont à leur disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

**Le maire**

**La secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Blandine BRENIAUX**